

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences

Définition de l'intérêt communautaire

Article 4 des statuts : Compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération

4.1 En matière de Développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Les compétences en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire sont réparties de la façon suivante :

Compétences communales

Compétences communautaires

Gestion et organisation des foires, salons et marchés

Observer les évolutions de l'offre commerciale et de la demande à l'échelle de l'EPCI

Gérer la signalétique, le règlement de publicité, la charte d'enseignes
Application du droit des enseignes

Définition de la politique générale de développement commercial à l'échelle de l'EPCI :
Réalisation étude/ diagnostic commercial
Schéma de développement commercial
Création et gestion des pôles d'activités à vocation commerciale

Compétences communales

Compétences communautaires

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire	
	Action de promotion, de communication, d'animations commerciales de proximité	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie commerciale à l'échelle de l'EPCI
	Exercer le droit de préemption des fonds de commerce	Dispositif de soutien financier aux commerçants : aide au dernier commerce
		Les opérations collectives de redynamisation, de modernisation et de revitalisation du commerce (type FISAC)
	Gestion de la vacance des commerces et des taxes liées	Promotion et assistance pour le développement du e-commerce, dans le cadre de la démarche collective à l'échelle de l'EPCI
	Participation à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)	Participation à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
	Définition des ouvertures dominicales	Avis sur les calendriers des ouvertures dominicales proposés par les communes
	Propriétaire de murs commerciaux	Propriétaire de murs commerciaux
		Accompagnement dans la création d'entreprises. Ex : pépinière
		Accompagnement des projets privés (implantations et développement des entreprises)

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<p><u>Participation aux réseaux de développement économique (type Territoires d'industrie, coopération des 4 EPCI, PETR, Dev'Up) qui existent à l'échelon supra EPCI</u></p> <p><u>Commercialisation des biens issus des opérations d'aménagement à vocation économique (ZAE,...)</u></p> <p><u>Rappel des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire</u></p> <p>ZAE Arboria KM 110 à Amilly – Zone du Tourneau à Pannes ZI Amilly – Zone Hutchinson à Chalette-sur-Loing – Zone bords du canal à Chalette-sur-Loing – Zone Grande Prairie à Chalette-sur-Loing – Zone Saint-Gobain à Chalette-sur-Loing – Zone Château-Blanc à Chalette-sur-Loing – Zone La Baraudière à Villemandeur – Zone Chantemerle à Villemandeur Pôle d'activités commerciales du Chesnoy Zone d'activités d'Antibes Saint-Firmin Pôle d'activités du Bigot à Corquilleroy Zone d'activités économique et portuaire (ZAEP Saint Roch)</p>
	<p><u>Promotion du tourisme</u></p> <p><u>Rappel des équipements touristiques d'intérêt communautaire</u></p> <p>Camping de la Forêt à Montargis Camping des Rives du Loing à Cepoy Aérodrome de Vimory</p>

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<p>4.2 – En matière d'<u>Aménagement de l'espace communautaire</u> : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;</p>	<p><u>Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme :</u></p> <p>⇒ Opération d'aménagement à vocation de développement économique ou toute opération pouvant porter sur une autre compétence de l'Agglomération Montargoise (exemple : sport, tourisme, pistes cyclables du schéma directeur des mobilités actives...)</p>
<p>4.3 – En matière d'<u>Equilibre social de l'habitat</u> : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;</p>	<p><u>Politique du logement d'intérêt communautaire :</u></p> <p>1) Au titre de la politique du logement, notamment du logement social, sont reconnues d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études générales sur l'habitat social (et/ou sur l'habitat privé) portant sur tout ou partie de l'agglomération, • La participation à des organismes œuvrant pour l'accès au logement après accord du conseil communautaire, • L'animation de la conférence intercommunale du logement, • La participation au schéma général d'implantation d'établissements pour des personnes âgées.

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<p>2) Au titre des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées sont reconnues d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation financière au Fonds Unifié Logement (FUL) • La participation au schéma général d'implantation d'établissement pour personnes âgées dépendantes. <p>3) Au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, sont reconnues d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation à la réalisation de logements sociaux (notamment par la garantie des emprunts contractés) dans les quartiers bénéficiaires de la politique de la ville par la mise à disposition de foncier quand l'équilibre financier de l'opération le nécessite, • La participation à la réalisation de logements sociaux (notamment par la garantie des emprunts contractés) dans le cadre du Contrat d'agglomération par la mise à disposition de foncier quand l'équilibre financier de l'opération le nécessite, • Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH-RU, ...). • La lutte contre l'habitat indigne, notamment par la mise en place du permis de louer, de diviser, plan de sauvegarde... <p><u>Participation aux Fonds d'Aides aux Jeunes et au CLLAJ</u></p>

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<p>4.4 – En matière de <u>Politique de la Ville</u> : <i>Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;</i></p>	<p>Dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les activités de la Mission Locale : Subvention de fonctionnement à l'association <p>Dispositifs locaux de prévention de la délinquance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) sur le territoire de l'Agglomération Montargoise
<p>4.5 – <u>GEMAPI</u> (<i>gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</i>), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;</p>	<p>La compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) est définie par l'adhésion de la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres à l'EPAGE du Bassin du Loing. La prévention des inondations (PI) est gérée au travers du programme d'action de prévention des inondations (PAPI)</p>
<p>4.6 – En matière d'<u>Accueil des gens du voyage</u> : <i>création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-314 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;</i></p>	
<p>4.7 – <u>Collecte et traitement des déchets</u> <i>des ménages et déchets assimilés. Pour assurer la collecte et le traitement des déchets, la Communauté d'Agglomération passe par le Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SMIRTOM) dont elle est membre ;</i></p>	

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
4.8 – <u>Eau</u> ;	<i>Cette compétence regroupe la production, le traitement, le stockage et la distribution d'eau potable.</i>
4.9 – <u>Assainissement des eaux usées</u> , dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 ; 4.10 – <u>Gestion des eaux pluviales urbaines</u> , au sens de l'article L 2226-1 ;	
Article 5 - Compétences supplémentaires de la Communauté d'Agglomération	
5.1 – <i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;</i>	<p>En matière de voirie, sont reconnues d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les abords des routes départementales en traversée d'agglomération, ○ les voiries de desserte des zones d'activités communautaires, ○ les itinéraires principaux, qui relient le réseau départemental et les pôles générateurs intercommunaux (lorsque plusieurs liaisons existent, seuls les itinéraires les plus empruntés sont d'intérêt communautaire). ○ les voies à créer correspondant à des axes structurants pour la circulation dans l'agglomération, notamment celle des transports en commun

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> ○ les voies à créer pour assurer la desserte d'un équipement d'intérêt communautaire ou d'un pôle générateur de mouvements dans l'agglomération <p>La voirie communautaire comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les chaussées (hors départementales), les trottoirs et accotements ; ➤ La signalisation verticale et horizontale de police ; ➤ La signalisation verticale de jalonnement (directionnelle) ; ➤ Les ouvrages d'art de franchissement supportant la voie communautaire ; ➤ La signalisation lumineuse tricolore. <p><u>En matière de foncier</u>, le transfert de compétences entraîne le transfert à l'EPCI de biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés. Cela n'entraîne pas de modification du régime de domanialité publique.</p> <p><u>Pour les voies nouvelles créées par l'Agglomération Montargoise, après reconnaissance de l'intérêt communautaires, la procédure est la suivante :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition par l'Agglomération des emprises nécessaires aux voies nouvelles créées - Après aménagement de la voie, Cession à l'euro symbolique de l'emprise de la voie à la Commune (voie = voirie + dépendances de la

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<p>voirie, c'est-à-dire trottoirs, accotements, pistes cyclables, espaces paysagés, etc...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cession au prix des domaines du reste de la partie acquise ou détenue par l'Agglomération Montargoise et intéressant la Commune. - Mise à disposition de la voie par la Commune constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et l'Agglomération Montargoise. <p><u>Pour le financement des travaux des nouvelles voies créées par l'Agglomération Montargoise après reconnaissance de leur intérêt communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les chaussées, les trottoirs et accotements - Les pistes cyclables - La signalisation verticale de jalonnement (directionnelle) - La signalisation verticale et horizontale de police - La signalisation lumineuse tricolore - L'éclairage public <p><u>Pour les voies d'intérêt communautaire :</u></p> <p>L'Agglomération Montargoise assure le financement des <u>travaux de gros entretien</u>, à savoir :</p> <p><u>Chaussée et trottoirs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouvellement des couches de roulement (enduits d'usure, tapis d'enrobés, etc...)

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences

Définition de l'intérêt communautaire

➤ Préalablement aux renouvellements des couches de roulement :

- Emplois partiels au point à temps et à l'enrobé
- Reprofilage et déflachage sans reprise du corps de chaussée
- Déglaisages localisés
- Fraisage de l'ancienne couche de roulement

Accotements et fossés :

- Arasement des accotements, reconstructions et entretien des fossés

Signalisation :

- Prise en charge du renouvellement de la signalisation directionnelle de jalonnement et horizontale de police

Ouvrages d'art :

- Entretien et réparation des ouvrages supportant une voie communautaire et de leurs fondations ; peinture des garde-corps

L'Agglomération Montargoise se réserve la possibilité de prendre en charge les travaux d'une certaine importance dont le programme aura été accepté par le conseil communautaire.

Les COMMUNES prennent en charge des tâches d'entretien suivantes :

- Réfection hors renouvellement du revêtement des trottoirs existants
- Fauchage

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Service hivernal ➤ Signalisation horizontale et verticale autre que celles mentionnées aux compétences de l'Agglomération Montargoise ➤ Signalisation verticale de police ➤ Eclairage public ➤ Espaces verts et fleurissement ➤ Balayage
	<p><u>Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire</u></p> <p>Sont reconnus d'intérêt communautaire : le parc de stationnement derrière la gare constitutif du pôle multimodal ; les parcs de stationnement proposés comme tels par le PLUiHD.</p>
<p><i>5.2 – En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;</i></p>	
<p><i>5.3 – Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;</i></p>	<p>L'intérêt communautaire de cette compétence est guidé notamment par les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'équipement permet l'organisation de manifestations de niveau intercommunal, départemental, régional ou national ;

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<p>b. l'équipement est, par ses dimensions et ses caractéristiques, unique dans l'agglomération et complémentaire par rapport à d'éventuels équipements communaux dans le même secteur ;</p> <p>c. l'équipement est ouvert à tous les habitants de l'agglomération dans les mêmes conditions.</p> <p><u>Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Musée Girodet, ➤ La salle du Tivoli, ➤ La médiathèque tête de réseau, ➤ Les médiathèques relais et les points lectures au niveau de l'investissement, ➤ La Maison de la Forêt, ➤ Le Complexe sportif du Château-Blanc, ➤ Le Vélodrome de la Forêt, ➤ L'exploitation des stands de tir à 25 et 50 mètres sur le site de Champfleuri à Montargis, ➤ Le stand de tir à 10 mètres à Amilly.
➔ <i>Politique culturelle d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Salon du livre, ➤ Le réseau de lecture publique, ➤ Le soutien financier et logistique aux associations œuvrant dans le domaine culturel (théâtre, musique, variétés, arts, enseignement) et dont l'action est considérée de dimension d'agglomération, ➤ Toutes les activités liées au Musée Girodet,

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les manifestations dépassant par leur ampleur et leurs objectifs le cadre communal et considérées de dimension d'agglomération, ➤ La programmation des spectacles, ➤ La lecture publique et le fonctionnement inter-structures du réseau des médiathèques (Agorame), ➤ La sauvegarde et la restauration des remparts du Château de Montargis dans le cadre d'un partenariat réunissant l'ensemble des collectivités intéressées.
<p>➔ <i>Politique sportive d'intérêt communautaire</i></p>	<p>-➔ La politique sportive de l'Agglomération vise le développement du sport dans ses aspects éducatifs et fédératifs et la recherche de la performance. Elle vise à la fois le sport d'élite et le sport de masse.</p> <p>1) En matière d'<u>équipements sportifs</u>, pour des établissements qui par leur taille et leur rayonnement relève de l'Agglomération.</p> <p>2) En matière d'organisation de <u>grandes manifestations</u> sportives, pour des événements qui, par leur envergure, notamment nationale ou internationale relève de l'Agglomération.</p> <p>3) En matière d'appui aux <u>mouvements sportifs</u> pour des sports dont l'ensemble des clubs membres et de l'agglomération, présentent un projet commun d'impact communautaire autour d'objectifs sportifs, éducatifs et/ou sociaux.</p> <p>L'appui au <u>sport scolaire</u> dans les Collèges et les Lycées.</p> <p>4) En matière d'aide à la performance.</p>

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<p>→ A titre collectif, pour une équipe locale, classée parmi les 20 premières équipes nationales d'un sport olympique et dont au moins 1/3 de ses athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein.</p> <p>→ A titre individuel, pour un sportif (ou une sportive) licencié depuis plus de 5 ans dans un club local, pratiquant un sport individuel ou collectif dans une discipline olympique et ayant, dans les 2 ans, atteint un ou plusieurs podiums en compétitions officielles européennes ou mondiales</p> <p>Une aide allouée à titre individuel et une aide allouée à titre collectif sont non cumulables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sont reconnues d'intérêt communautaire les 5 disciplines suivantes : Basket-Ball, cyclisme, hand-ball, rugby, handisport, ➤ Exploitation des stands de tir à 25 et 50 mètres sur le site de Champfleuri à Montargis. ➤ Stand de tir à 10 mètres situé à Amilly.
<p>5.4 – Action sociale d'intérêt communautaire :</p>	<p>Sont reconnus d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Subventions de droit commun aux associations intervenant dans le domaine social et dont l'activité rayonne sur l'ensemble du périmètre de l'Agglomération Montargoise. ➤ Activités de l'accueil de jour de l'association IMANIS ➤ Activités de l'Association Montargoise d'Animation (AMA)

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enfance inadaptée : DAME (anciennement IME) André Neulat, en matière d'investissement. ➤ Office des retraités et personnes âgées de l'agglomération montargoise (O.R.P.A.D.A.M.) : Subvention de fonctionnement à l'association ORPADAM. ➤ Comité des Œuvres sociales (COS) de l'Agglomération Montargoise : Subvention de fonctionnement au COS ➤ Centre médico-scolaire : Promotion de la santé en faveur des élèves des écoles maternelles et primaires, des collèges et des lycées. Mise à disposition d'un local. ➤ Centre médico-sportif : Organisation des visites médicales et délivrance des attestations sportives.
Article 6 – Autres compétences exercées par la Communauté d'Agglomération	
6.1 - Construction, aménagement et gestion de bâtiments pour l'accueil de services publics d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Equipement multiservices de l'Agglomération Montargoise (EMA). ➤ Maison de santé de la Chaussée. ➤ Campus connecté. ➤ Pépinière d'entreprises.
6.2 - Participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	Participation financière de l'Agglomération Montargoise au fonctionnement du SDIS
6.3 - Gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400, rue de Pisseux à Amilly	

Compétences et définition de l'intérêt communautaire

Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>6.4 - Fourrière animale</i>	Adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.
<i>6.5 - Soutien aux actions de formation</i>	<p>Les actions du Centre de Formation des Apprentis (CFA) Est Loiret sont reconnues d'intérêt communautaire.</p> <p>L'Agglomération Montargoise a intégré le dispositif « Campus connecté » pour rapprocher l'enseignement supérieur du territoire.</p>
<i>6.6 - Création, entretien et exploitation des installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE)</i>	➤ Déploiement d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.